

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille onze, le vingt six du mois de septembre à 19 heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du 21 septembre 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : M. Frédéric GOETZ, Mme Agnès KIEFFER, M. Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Philippe HEID, Mme Agnès MATTER-BALP (arrivée au point 4), Mme Fabienne STICH, M. Christophe BITARD (arrivé au point 4), M. Bernard BRUN, M. Jean GOETZ, M. Mario HEGY, M. Cyrille LHUILLIER M. Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membres ayant donné procuration : Mme Agnès MATTER-BALP à M. Philippe HEID (point 1 à 3)
M. Christophe BITARD à M. Frédéric GOETZ (point 1 à 3)

Secrétaire de séance : M. Fabrice KRIEGER, directeur

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, absent

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale. Il accueille Mlle Rachel MENDELIN, invitée à se présenter. Elle a pris ses fonctions au sein de la Communauté de communes le 19 septembre dernier. Elle est chargée du suivi de la gestion des déchets. Ses études et premières expériences professionnelles l'ont conduite à travailler également dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 15 puis il aborde l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter un point supplémentaire intitulé « Petite Enfance – Amélioration de la fonctionnalité, mises aux normes et agrandissement des crèches-halte garderies ». Le Conseil communautaire approuve.

Il précise que le point 7 « Demande de la commune de Fessenheim du transfert de la piscine tournesol » sera traité à huis clos.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 5 septembre 2011
2. Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - 2.1 Munchhouse : Création d'un skate-parc – Attribution d'un fonds de concours
 - 2.2 Roggenhouse : Lotissement du verger – Choix des entreprises de travaux
 - 2.3 Décision modificative n°9/2011 : Roggenhouse – Lotissement du verger – Ajustement de crédits
 - 2.4 Roggenhouse : Rue du 7 février – Choix des entreprises de travaux
 - 2.5 Décision modificative n°10/2011 : Roggenhouse – Rue du 7 février – Ajustement de crédits
 - 2.6 Roggenhouse : Réhabilitation et extension de la mairie – Attribution d'un fonds de concours
 - 2.7 Rustenhart : Création d'un groupe scolaire – Choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
 - 2.8 Rustenhart : Création d'un groupe scolaire – Attribution d'un fonds de concours

2.9 Rumersheim le Haut : Réhabilitation de la salle polyvalente – Choix de l'entreprise de désamiantage

3. Petite Enfance – Amélioration de la fonctionnalité, mises aux normes et agrandissement des crèches-halte garderies
4. Décision modificative n°11/2011 : Fonds de concours – Virement de crédits
5. Ressources humaines
6. Communication
7. Demande de la commune de Fessenheim du transfert de la piscine tournesol (Ce point sera traité à huis clos)

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 5 septembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2011 est approuvé sans observation.

2. Maîtrise d'ouvrage déléguée

2.1 Munchhouse : Création d'un skate-parc – Attribution du fonds de concours 2011

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

En tant qu'outil d'aménagement et d'équipement au profit des communes membres, la Communauté de communes a décidé de s'engager depuis 2010 dans un projet porté par certaines communes membres moins bien dotées de son territoire.

Le Conseil communautaire, par délibération du 28 mars 2011, a décidé de mettre en place un fonds de concours au profit des communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhardt et consacré une enveloppe totale de 100 333 € aux projets d'investissements portés par ces communes.

Vu la délibération du conseil municipal de Munchhouse en date du 26 mai 2011, il convient donc d'accepter la demande présentée concernant la création d'un skate-parc.

Il est proposé d'octroyer un fond de concours pour cette opération réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Par délibération du 5 septembre 2011, la Communauté de communes a revu les modalités d'attribution. Pour mémoire, le fonds de concours ne pourra excéder la part de financement assurée par la commune.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

D'attribuer à la commune de Munchhouse un fond de concours de 33 333 € au titre de l'année 2011 pour l'opération sus-indiquée

Donne pouvoir

A Monsieur le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2.2 Roggenhouse : Aménagement du lotissement du Verger – Attribution des marchés de travaux

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Suite à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence relatif aux travaux Aménagement du lotissement du Verger, trente demandes de dossiers ont été réceptionnées pour les lots VRD (lot 1) et Réseaux secs

(lot 2). Trois bons de commande ont été demandés pour le contrôle assainissement aux entreprises agréées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Dix-huit offres et deux excuses ont été déposées pour les lots n° 1 et 2.

Après analyse et vérification des offres, puis négociation avec les entreprises, les entreprises les mieux-disantes par lot sont les suivantes :

Lots	Désignations	Titulaires	Cotraitants	Adresses titulaires	Montants des marchés TTC
1	VRD	PONTIGGIA	/	WITTENHEIM	327.122,34 €
2	Réseaux secs	ETPE	/	STEINBRUNN-LE-HAUT	90.901,92 €
3	Contrôle assainissement	SATER	/	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	1.592,47 €

Il est proposé de retenir les entreprises précitées.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide

De retenir les entreprises, tel que défini dans le tableau ci-dessus

Et

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir et toutes pièces y relatives.

2.3 Décision Modificative n° 09/2011 - Roggenhouse : Aménagement du lotissement du Verger – Ajustement de crédits

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Suite à l'ouverture des plis, les crédits inscrits à l'article 458x51 du BP 2011 sont à compléter tel que définit dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
458X51 – Roggenhouse – Aménagement lotissement du Verger	Ajustement de crédits	+ 335.000,00 €	+ 335.000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 335.000,00 €	+ 335.000,00 €

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Autorise

L'inscription de crédits complémentaires au Budget 2011, tel que définit dans le tableau ci-dessus.

2.4 Roggenhouse : Rue du 7 février – Attribution du marché de travaux

Rapporteur : M. Henri MASSON Vice-président.

Suite à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence relatif aux travaux d'aménagement de la rue 7 février, vingt demandes de dossiers ont été réceptionnées

Six offres ont été déposées.

Après analyse et vérification des offres, puis négociation avec les entreprises, l'entreprise la mieux-disante est la suivante :

Lot	Désignation	Titulaire	Cotraitant	Adresse titulaire	Montant du marché TTC
1	VRD	WERNER & Cie		BLODELSHEIM	72.446,82 €

Il est proposé de retenir l'entreprise précitée.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide

De retenir l'entreprise Werner & Cie, tel que défini dans le tableau ci-dessus

Et

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir et toutes pièces y relatives.

2.5 Décision Modificative n° 10/2011 Roggenhouse : Rue du 7 février – Ajustement de crédits

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Suite à l'ouverture des plis, les crédits inscrits à l'article 458x52 du BP 2011 sont à compléter tel que définit dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
458X52 – Roggenhouse – Aménagement rue du 7 février	Ajustement de crédits	+ 10.000,00 €	+ 10.000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 10.000,00 €	+ 10.000,00 €

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Autorise

L'inscription de crédits complémentaires au Budget Primitif 2011, tel que définit dans le tableau ci-dessus.

2.6 Roggenhouse : Amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes accessibilité handicapés de la Mairie - Attribution du fonds de concours 2011

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

En tant qu'outil d'aménagement et d'équipement au profit des communes membres, la Communauté de communes a décidé de s'engager depuis 2010 dans un projet porté par certaines communes membres moins bien dotées de son territoire.

Le Conseil communautaire, par délibération du 28 mars 2011, a décidé de mettre en place un fonds de concours au profit des communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhart et consacré une enveloppe totale de 100 333 € aux projets d'investissements portés par ces communes.

Vu la délibération du conseil municipal de Roggenhouse en date du 30 juin 2011, il convient donc d'accepter la demande présentée concernant l'amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes accessibilité handicapés de la Mairie.

Il est proposé d'octroyer le fond de concours de l'année 2011 pour cette opération réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée. Suite à une erreur de plume bénigne, le versement complémentaire de 333 € au titre du fonds de concours 2010 est également proposé.

Par délibération du 5 septembre 2011, la Communauté de communes a revu les modalités d'attribution. Pour mémoire, le fonds de concours ne pourra excéder la part de financement assurée par la commune.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

D'attribuer à la commune de Roggenhouse le fond de concours de 33 333 € au titre de l'année 2011 et le reliquat du fond de concours de 333 € au titre de l'année 2010, soit un total de 33 666 € pour l'opération sus-indiquée

Donne pouvoir

A Monsieur le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2.7 Rustenhart : Création d'un groupe scolaire – Choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Par délibération du 27 juin 2011, il a été décidé de s'adjoindre l'appui d'un assistant à maître d'ouvrage.

La consultation lancée sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin, a permis de réceptionner six offres.

Après analyse et vérification, il est proposé de retenir l'offre émanant de l'ADAUHR, selon les modalités suivantes :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse titulaire	Missions	Montant du marché TTC
∅	Mission AMO	ADAUHR	COLMAR	Elaboration programme	
				Constitution DCE	
				Adéquation « programme/projet »	
				TOTAL	17.940,00 €

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide

De retenir l'ADAUHR, tel que défini dans le tableau ci-dessus

Et

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir et toutes pièces y relatives.

2.8 Rustenhart : Construction d'un groupe scolaire - Attribution du fonds de concours 2011

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

En tant qu'outil d'aménagement et d'équipement au profit des communes membres, la Communauté de communes a décidé de s'engager depuis 2010 dans un projet porté par certaines communes membres moins bien dotées de son territoire.

Le Conseil communautaire, par délibération du 28 mars 2011, a décidé de mettre en place un fonds de concours au profit des communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhart et consacré une enveloppe totale de 100 333 € aux projets d'investissements portés par ces communes.

Vu la délibération du conseil municipal de Rustenhart en date du 30 juin 2011, il convient donc d'accepter la demande présentée concernant la construction d'un groupe scolaire.

Il est proposé d'octroyer le fond de concours de l'année 2011 pour cette opération réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Par délibération du 5 septembre 2011, la Communauté de communes a revu les modalités d'attribution. Pour mémoire, le fonds de concours ne pourra excéder la part de financement assurée par la commune.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

D'attribuer à la commune de Rustenhart le fond de concours de 33 333 € au titre de l'année 2011 pour l'opération sus-indiquée

Donne pouvoir

A Monsieur le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2.9 Rumersheim/Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Attribution marché de travaux de désamiantage

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Suite au travail du comité de pilotage et selon le rapport de l'APAVE, un désamiantage s'avère nécessaire.

Suite à la consultation, deux offres ont été enregistrées.

Après analyse et vérification des offres, puis négociation avec les entreprises, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Lot	Désignation	Titulaire	Cotraitant	Adresse titulaire	Montant du marché TTC
∅	Désamiantage	CARDEM		BISCHHEIM	57 411,11 €

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide

De retenir l'entreprise, tel que défini dans le tableau ci-dessus

Et

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir et toutes pièces y relatives.

3. Petite Enfance – Amélioration de la fonctionnalité, mises aux normes et agrandissement des crèches-halte garderies

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

A l'initiative de l'association de gestion de la Petite Enfance, une visite des crèches-halte garderies a été organisée le 8 septembre 2011 à laquelle tous les délégués communautaires étaient conviés. L'objectif de cette rencontre était de voir avec chaque responsable de structure et le Président de l'association les conditions dans lesquelles s'exerce la garde des enfants.

Les besoins recensés sont les suivants :

- Amélioration de la fonctionnalité (absence de local vestiaires et de véritable lieu de stockage, dortoirs exigus notamment),
- Augmentation de la capacité d'accueil au vue des listes d'attente

Différents diagnostics déjà réalisés (document unique, accessibilité handicapés) ou en cours (audit énergétique) révèlent aussi des mises aux normes à faire.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Par 19 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Cédric LEPAUL),

Autorise

M. le Président ou son représentant à engager les démarches jusqu'au lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011

Décide de fixer l'enveloppe budgétaire des travaux dans le cadre du Budget Primitif 2012.

4. Décision Modificative n°11/2011 – Fonds de concours 2011 – Virement de crédits

Rapporteur : M. Etienne SIGRSIT, Vice-président.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Autorise l'inscription de crédits au Budget 2011, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
65734 – 65 – subventions de fonctionnement aux communes	ajustement de crédits	-100.000 €	
023 –Virement à la section d'investissement		+ 100.000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0 €	0 €
INVESTISSEMENT			
021 –Virement de la section d'investissement			+ 100.000 €
204141 – Subventions d'équipement aux communes membres du GFP	ajustement de crédits	+ 100.000 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 100.000 €	+ 100.000 €
TOTAL GENERAL		100.000 €	100.000 €

5. Ressources humaines

5.1 Renouvellement de contrats à durée déterminée

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 4 ou 5 ;

Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 26.1.1984, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires :

- Al. 4 : lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- Al. 5 : pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Vu les besoins des services et la nature des fonctions précisées lors de l'embauche des agents contractuels,

Vu la nécessité de poursuivre les missions engagées et la qualité du travail réalisé par trois agents contractuels dont les contrats arrivent à terme au courant du dernier trimestre 2011, il est proposé de renouveler ces Contrats à Durée Déterminée (CDD) comme suit :

- Article 3 alinéa 4 – Chargée de mission tourisme – coopération transfrontalière : renouvellement du contrat arrivant à échéance le 1^{er} octobre 2011 pour une nouvelle période d'un an, rémunérée par référence à l'indice brut 483 avec attribution du régime indemnitaire.
- Article 3 alinéa 5 - Responsable du pôle économique : renouvellement du contrat arrivant à échéance 9 novembre 2011 pour une nouvelle période d'un an, rémunéré par référence à l'indice brut 379 avec attribution du régime indemnitaire.
- Article 3 alinéa 4 - Chargée de mission affaires scolaires : renouvellement du contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2011 pour une nouvelle période d'un an, rémunérée par référence à l'indice brut 299 avec attribution du régime indemnitaire.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise le Président à renouveler les Contrat à Durée Déterminée de ces trois agents avec prise d'effet aux termes de leurs contrats respectifs et conditions définies ci-dessus,

Et

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document y relatif, notamment les contrats de travail, le cas échéant.

Les crédits sont à prévoir à l'article 6413 du Budget Primitif 2011.

5.2 Revalorisation salariale

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Il est proposé de revaloriser le niveau de rémunération de :

L'animatrice du service culturel et de l'espace formation, rémunéré par référence au 8^{ème} échelon du grade de rédacteur territorial en la faisant passer au 10^{ème} échelon du grade de rédacteur territorial IB 450 – IM 395 à compter du 1er octobre 2011.

Les crédits prévus au BP 2011 sont suffisants.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise la revalorisation salariale de cet agent à compter du 1er octobre 2011.

5.3 Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Compte tenu de la nature des missions confiées à l'agent responsable du pôle administratif et de sa réussite de l'examen professionnel d'attaché principal en octobre 2010, il est proposé au conseil communautaire de créer un poste d'attaché principal à compter du 1^{er} octobre 2011.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

En conséquence, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Création de poste	Date d'effet de la création
Attaché principal	01/10/2011

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2011.

Le tableau des effectifs se compose, au 26/09/2011 comme suit :

Grade ou emploi	Effectifs budgétaires au 1.01.2011	Effectifs pourvus au 1/10/2011	Dont temps non complet	Dont temps partiels
FILIERE ADMINISTRATIVE + ANIMATION				
Directeur	1	1		
Attaché principal	1	1		1
Attaché territorial	2	2		
Rédacteur territorial	4	4		1
Adjoint Administratif 1ère classe	1	1		
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	2	1		
Adjoint d'Animation 2ème classe	1	1		1
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	1	1		
Adjoint technique de 2ème classe	1	1	1	
Total général	14	13	1	3

L'effectif global des employés de la communauté de communes se compose de 5 agents titulaires et de 8 agents contractuels. Un agent du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe est en disponibilité depuis 2004.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

La création d'un poste d'attaché principal avec effet au 1er octobre 2011.

L'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2011.

L'adoption du nouveau tableau des effectifs ci-dessus.

Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité Technique Paritaire du centre de gestion de la FPT du Haut-Rhin (CDGFPT).

Charge monsieur le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération, et notamment, d'effectuer les mesures de publicité de la création de ce poste auprès du CDGFPT et la transmission du tableau d'avancement de grade à la Commission Administrative Paritaire du CDGFPT.

5.4 Responsable environnement : embauche

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Le poste de catégorie B, vacant depuis le 31 décembre 2010 a été pourvu par Mlle Rachel MENDELIN, nouvelle responsable environnement.

Elle bénéficie d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) d'un an avec prise d'effet au 19 septembre 2011.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Prend acte de cette embauche

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs.

5.5 Prime de fin d'année

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Vu la loi n° 83-634 du 16 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale

Vu l'article 70 de la loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 précisant les conditions de versement de la prime de fin d'année,

Du fait que la Communauté de communes était affiliée au GAS (Groupement d'Action Sociale) avant 1984 permettant ainsi de faire bénéficier l'ensemble du personnel communautaire de la gratification de fin d'année,

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Accorde le paiement de la prime de fin d'année avec le salaire du mois de novembre 2011,

Confie à M. le Président la répartition de l'enveloppe de 20 694 € prévue au Budget primitif 2011 au chapitre 64 (articles 6411 et 6413) à l'ensemble du personnel au *pro rata temporis* pour les agents n'ayant pas travaillé une année entière.

Charge M. le Président de l'établissement d'un arrêté de répartition.

Et

Décide d'allouer pour la fête de Noël, un chèque cadeau de 50 € aux enfants du personnel jusqu'à 14 ans inclus. Dix enfants sont concernés, soit 500 € au total. Les crédits sont à prendre à l'article 6232.

6. Communication

Ile du Rhin : à l'initiative de la Communauté de communes Porte de France, une réunion de travail relative au plan de circulation se tiendra avec les services de l'Etat le 11 octobre 2011 à 9heures à Ottmarsheim.

Friche militaire à Blodelsheim : MM. Le Président, François BERINGER et Patrice WALTISPERGER ont rencontré M. Helmlinger pour connaître l'état d'avancement du projet de développement touristique du site. Les factures justifiant les travaux à hauteur de 400 000 € ainsi que le projet de prolongation du bail avaient été demandés au locataire. Deux nouvelles entrevues sont prévues les 14 et 26 novembre prochains.

Zone Industrielle Kœchlin : un rendez-vous est organisé avec des responsables d'EDF le 27 septembre 2011 à Fessenheim afin de faire le bilan de la période de mise à disposition de terrains en zone pour l'aménagement de parkings nécessaires dans le cadre de la décennale du CNPE.

Fiscalité Professionnelle Unique : une réunion relative au passage en FPU est programmée le 3 octobre 2011 à 19heures à Fessenheim. Il est rappelé que les adjoints aux finances et secrétaires de mairies sont les bienvenus.

Centrale Nucléaire de Fessenheim : Pour information le rapport complémentaire d'évaluation sur la sûreté du CNPE de Fessenheim remis à l'autorité de Sûreté Nucléaire le jeudi 15 septembre est disponible sur le site de l'ASN :

http://www.polyedres.com/edf-dpi/rapports/master_source_fessenheim/index.htm

Une présentation en sera faite le 5 octobre 2011 à la centrale nucléaire de Fessenheim.

Mutualisation : prochaine réunion de la commission le 6 octobre 2011 à 17heures 30.

Environnement : prochaine réunion du comité consultatif le 17 octobre 2011 à 17heures 30.

Association de Maires du Haut-Rhin : une réunion d'information se tiendra le 15 octobre 2011 à Bergheim.

Transfrontalier : Mme Fabienne STICH et M. André ONIMUS donne quelques informations sur l'état d'avancement du projet de centre de ressources et de documentation porté par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT).

Pays RVGB : à l'instar des années précédentes, le concours « Innover dans le Pays RVGB » a eu lieu. Le jury et la remise des prix se tiendront le 28 septembre 2011 à Fessenheim.

Promotion du territoire : projection du nouveau film de présentation de la Communauté de communes. Durée : 7 minutes.

7. Demande de la commune de Fessenheim du transfert de la piscine Tournesol (ce point sera traité à huis clos)

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La presse quitte la séance pour le huis clos.

OUVERTURE DU HUIS CLOS.

SUR PROPOSITION dûment faite par M. le Président,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE déclarer le huis clos.

LEVÉE DU HUIS CLOS

SUR PROPOSITION dûment faite par M. le Président,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever le huis clos.

Considérant la délibération du 8 décembre 2009 du Conseil municipal de Fessenheim qui conditionne le versement d'un fonds de concours pour la construction d'une nouvelle piscine intercommunale au transfert de gestion de la piscine Tournesol (personnels et biens) à la Communauté de communes pour le 1^{er} janvier 2012

Le vote à bulletin secret est demandé par Mme Fabienne STICH. La question est la suivante : « Pour ou contre le transfert la piscine Tournesol (personnels et biens) à la Communauté de communes pour le 1^{er} janvier 2012 ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

Par 6 voix pour et 14 voix contre,

De se prononcer

Contre le transfert la piscine Tournesol (personnels et biens) à la Communauté de communes pour le 1^{er} janvier 2012

M. le Président demande à la commune de Fessenheim le maintien de l'ouverture de l'établissement actuel jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours afin que des créneaux puissent être trouvés pour les clubs et scolaires dans les établissements environnants à partir de septembre 2012.

Observations : la Communauté de communes a été destinataire d'une copie de la lettre commune datée du 13 septembre 2011 et adressée à la commune de Fessenheim par trois associations utilisatrices de la piscine Tournesol de Fessenheim. Dans ce courrier, il est demandé aux conseillers municipaux de Fessenheim de « continuer à œuvrer en faveur du maintien de l'établissement (existant) ceci jusqu'à ce qu'éventuellement un nouveau projet puisse voir le jour ».

Par courrier daté du 23 septembre 2011 adressé à la Communauté de communes, l'équipe enseignante de l'école élémentaire de la Hardt à Munchouse fait état des « rumeurs » de fermeture de la piscine Tournesol de Fessenheim au 31 décembre 2011. Elle s'interroge sur les conditions d'enseignement si cela devait arriver. Elle se prononce également fortement sur le maintien de l'outil actuel dans l'attente de la construction d'un nouveau bassin, meilleure solution selon elle pour un bon enseignement de la natation dans les écoles.

Tour de table :

M. Cédric LEPAUL : annonce la date de l'Assemblée Générale de l'association de gestion de la Petite Enfance le 20 octobre 2011 à 19 heures à Fessenheim.

M. André ONIMUS : félicite la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin pour l'organisation de son 1^{er} salon de l'Artisanat et des Métiers qui s'est tenu à Réguisheim les 24 et 25 septembre 2011. Il indique qu'il souhaiterait revoir le suivi de la gestion administrative du syndicat Mixte EPAHD les Molènes.

M. Fabrice KRIEGER : remercie les délégués communautaires pour l'octroi de la prime de fin d'année à l'ensemble du personnel de la Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 23 h 00. Un verre de l'amitié est proposé aux personnes présentes.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE
FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011.**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 5 septembre 2011
2. Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - 2.1 Munchhouse : Création d'un skate-parc – Attribution d'un fonds de concours
 - 2.2 Roggenhouse : Lotissement du verger – Choix des entreprises de travaux
 - 2.3 Décision modificative n°9/2011 : Roggenhouse – Lotissement du verger – Ajustement de crédits
 - 2.4 Roggenhouse : Rue du 7 février – Choix des entreprises de travaux
 - 2.5 Décision modificative n°10/2011 : Roggenhouse – Rue du 7 février – Ajustement de crédits
 - 2.6 Roggenhouse : Réhabilitation et extension de la mairie – Attribution d'un fonds de concours
 - 2.7 Rustenhart : Création d'un groupe scolaire – Choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
 - 2.8 Rustenhart : Création d'un groupe scolaire – Attribution d'un fonds de concours
 - 2.9 Rumersheim le Haut : Réhabilitation de la salle polyvalente – Choix de l'entreprise de désamiantage
3. Petite Enfance – Amélioration de la fonctionnalité, mises aux normes et agrandissement des crèches-halte garderies
4. Décision modificative n°11/2011 : Fonds de concours – Virement de crédits
5. Ressources humaines
6. Communication
7. Demande de la commune de Fessenheim du transfert de la piscine tournesol (Ce point sera traité à huis clos)

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur	Procuration pour les points 1 à 3 à Philippe. HEID	
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire	Procuration pour les points 1 à 3 à Frédéric GOETZ	
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLER	Conseiller communautaire		
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		